

OBSERVATIONS

De M. du Coetlosquet, *Colonel du Régiment de Bretagne, Infanterie, ſur un article du Rapport de l'affaire du Régiment de Bretagne, que M.* de Menou, *a fait à l'Aſſemblée Nationale le 14 Octobre 1790.*

Si je n'avois à répondre qu'au Rapport de l'affaire du Régiment de Bretagne, je garderois le ſilence, comme je l'obſerve à l'égard de tous les journaux qui parlent d'après ce Rapport, comme je l'ai obſervé juſqu'à préſent ſur les deux Mémoires qui ont paru contre moi, & dont le Rapporteur a fait l'extrait Jeudi au ſoir 14 Octobre.

Je n'aurai pas à me reprocher d'avoir fait perdre à l'Aſſemblée Nationale des momens qui ſont conſacrés aux intérêts publics. C'eſt au Tribunal auquel elle a renvoyé cette affaire, que je dois compte de mes actions, & je laiſſerai à mes Juges le ſoin de ma juſtification.

Mais pluſieurs perſonnes m'aſſurent que M. de Menou ayant été interrompu dans ſon rapport pour ſçavoir ſi j'avois été entendu, il a répondu que ſur la demande de MM. les Députés de Touraine, j'avois adreſſé à une perſonne de confiance à Paris, toutes les pieces relatives à l'affaire de MM. deBonnard. Il ſeroit poſſible d'en conclure que M. de Menou, comme Député de cette Province, auroit eu connoiſſance de ces pieces, & qu'il auroit pu juger contradictoirement cette affaire avant d'en faire le rapport; je dois diſſiper juſqu'au moindre doute ſur ce point, qui ſeul pourroit en laiſſer ſur ma conduite.

A

Les lettres que MM. les Députés de Touraine ont écrites à MM. les Officiers du Régiment de Bretagne, celles qu'ils m'ont écrites, les réponſes que nous leur avons faites, prouvent d'une maniere évidente que je n'ai confié à perſonne ces pieces qui ſont encore entre mes mains.

MM. les Députés de Touraine voudront bien me permettre de rendre publique aujourd'hui cette correſpondance : elle fera paroître la vérité dans tout ſon jour.

LETTRE de MM. les Députés de Touraine à MM. les Officiers du Régiment de Bretagne.

A Paris, le 31 Octobre 1789.

MESSIEURS,

Appellés par nos fonctions à voter à l'Aſſemblée Nationale, non-ſeulement ſur les intérêts généraux de la Province qui nous a honorés de ſa confiance, mais encore ſur ceux de tous les individus qui la compoſent, nous avons l'honneur de vous prévenir que, d'après la demande formelle de M. de Bonnard, ci-devant Lieutenant au Régiment de Bretagne, nous allons porter ſes réclamations au Tribunal de la Nation; nous avons cru, Meſſieurs, qu'en notre qualité d'hommes publics qui ne doivent être dirigés que par les principes de la juſtice rigoureuſe, il étoit de notre devoir

RÉPONSE de MM. les Officiers du Régiment de Bretagne à MM. les Députés de Touraine.

A Huningue, le 20 Nov. 1789.

MESSIEURS,

» Pénétrés de reconnoiſſance » de votre attention à nous infor- » mer de la demande formelle que » M. de Bonnard, ci-devant Lieu- » tenant au Régiment de Bretagne, » vous prie de faire parvenir au » Tribunal de la Nation, nous » avons l'honneur de vous prier » de vouloir bien nous donner » le tems d'en inſtruire M. le » Baron du Coëtloſquet, Colonel » du Régiment; il eſt à Metz; il » a *entre ſes mains* les papiers con- » cernant MM. de Bonnard freres, » d'après leſquels le CORPS a » jugé ces Meſſieurs.

» Ayez la bonté de vous adreſ-

de vous avertir des mesures que nous allons prendre pour procurer à M. de Bonnard un jugement légal & solemnel, afin que vous puissiez vous-mêmes, Messieurs, prendre toutes les précautions que vous croirez nécessaires.

Nous eussions desiré qu'une affaire aussi délicate eût été terminée d'une maniere moins éclatante, mais nous devons nous interdire toutes réflexions à cet égard, & nous attendrons votre réponse avant de faire valoir la réclamation de M. de Bonnard.

Nous avons l'honneur d'être,

Messieurs,

Vos très-humbles & très-obéissans serviteurs,
les Députés de la province de Touraine.
le Bon. d'Harambures.
le Duc de Luynes.
le Mis. de Lancosme.
le Bon. de Menou (1), Membre du Comité Militaire.
Gaultier.
Beaulieu.

» ser directement à lui, étant plus » à même de vous donner les » éclaircissemens que vous desirez, » avant de solliciter un jugement » légal & solemnel sur la demande » de M. de Bonnard.

» Nous nous flattons que notre » conduite, dont l'honneur & la » loyauté ont été & seront tou- » jours les premiers mobiles, aura » votre suffrage.

Nous avons l'honneur d'être, avec respect,

Messieurs,

Vos très-humbles & très-obéissans serviteurs,
les Officiers du Régiment de Bretagne, présens au Corps.

(1) Aujourd'hui Rapporteur de l'Affaire.

Chesnon de Baigneux.
Payen.
Bouchet.
Valete.
Nioche.
Moreau.
Guépin, Curé de S. Pierre-des-Corps.

Aussi-tôt que MM. les Officiers du Régiment de Bretagne m'eurent adressé copie de cette Lettre & de leur Réponse, je crus devoir prévenir MM. les Députés de Touraine, & je leur écrivis la Lettre suivante.

LETTRE de M. le Baron du Coëtlosquet à MM. les Députés de Touraine.

A Metz, le 6 Décembre 1789.

MESSIEURS,

MM. les Officiers du Régiment de Bretagne m'ont fait part de la lettre du 31 Octobre dernier, par laquelle vous leur annoncez que vous vous êtes chargés de porter au Tribunal de la Nation les réclamations de M. de Bonnard, ci-devant Lieutenant au Régiment de Bretagne: vous ajoutez, Messieurs, que vous eussiez desiré que cette affaire eût été terminée d'une maniere moins éclatante. C'est dans les mêmes principes que le Corps, au mois d'Octobre 1788, s'est con-

RÉPONSE de MM. les Députés de Touraine à M. le Baron du Coëtlosquet.

A Paris le 14 Décembre 1789.

« D'après la lettre que vous » nous avez fait l'honneur de nous » écrire, Monsieur, nous avons » fait demander à M. de Bonnard » s'il persistoit à porter ses récla- » mations au Tribunal de la Na- » tion. S'étant déterminé à pour- » suivre la demande d'un juge- » ment solemnel, nous avons l'hon- » neur de *vous prier d'envoyer* ici » les pieces relatives à cette affaire, » & de les *adresser à quelqu'un de* » *confiance* qui puisse en faire l'u- » sage que les circonstances exi-

tenté de la démission de MM. de Bonnard freres, & d'un troisieme Officier dont je tairai le nom, puisqu'il n'a pas, comme eux, l'imprudence de demander un jugement public. MM. de Bonnard n'avoient élevé alors aucune réclamation. Quelques tardives que soient aujourd'hui leurs démarches, il est juste, *Messieurs*, qu'il leur soit accordé un Conseil de guerre, *puisqu'ils réclament contre la décision de leurs camarades. On avoit cru leur faire une grace signalée en leur évitant les dangers & la honte d'une Sentence qui eût éternisé leur faute, & les eût donnés en spectacle à toute l'armée; c'est ce qu'un jugement authentique établira sans doute avec la derniere évidence.*

Si vous desirez cependant, Messieurs, pour leur éviter cet éclat, prendre connoissance *des papiers que* j'ai entre les mains, *je suis* prêt à vous donner *tous les éclaircissemens nécessaires sur le complot & l'insurrection de ces Messieurs.*

Je vous prie donc de me le faire savoir.

J'ai l'honneur d'être &c. &c.

LE Bon. DU COETLOSQUET.

» geront. *Nous ne sommes ni ne » pouvons être les Juges* de MM. » de Bonnard; mais notre devoir » exige que nous présentions leurs » plaintes à l'Assemblée Nationale. » Ils ont dû faire toutes leurs ré- » flexions avant de s'exposer à » l'issue d'une *information* aussi au- » thentique; *si nous avons besoin » de prendre quelque connoissance* » des pieces que vous voudrez bien » envoyer, *nous vous prions de » nous mander le nom & la demeure » de la personne à qui vous les adres- » serez;* mais en notre qualité de » Représentans de la Nation, nous » ne pouvons nous charger d'un » dépôt sur lequel vous devez éta- » blir, Monsieur, vos moyens de » défenses contre les réclamations » de MM. de Bonnard.

» Nous avons l'honneur d'être &c. les Députés de la Province de Touraine, LE Bon. D'HARAMBURES. BEAULIEU. LE DUC DE LUYNES. J. VALETE. BOUCHET. LE Mis. DE LANCOSME. LE Bon. DE MENOU. NIOCHE. GAULTIER. CHESNON DE BAIGNEUX.

Réplique de M. le Baron du Coëtlosquet à la Lettre de MM. les Députés de Touraine, du 14 Décembre 1789.

A Metz le 6 Janvier 1790.

Messieurs,

J'ai reçu, le 21 du mois dernier, la réponse que vous m'avez faite; je serois parti sur le champ pour Paris, & j'aurois été moi-même vous donner communication *des piéces relatives à l'affaire de MM. de Bonnard, si je n'avois été arrêté par une maladie qui m'a retenu trois semaines au lit, & dont je suis à peine convalescent. Vous jugerez, Messieurs, qu'il* m'est impossible de confier à la Poste des titres de cette nature, ni même d'en charger un ami. *J'irai vous les porter moi-même, aussi-tôt que ma santé me permettra de me mettre en route, & j'espere être en état de partir avant la fin du mois.*

Je ne peux écrire davantage aujourd'hui, étant extrêmement fatigué, & je me borne à vous assurer, & pour moi & pour le Corps que j'ai l'honneur de commander, que nous attendrons l'issue de cette affaire avec le calme d'une cons-

cience qu'on peut accuſer, mais qui ne nous accuſera jamais.

J'ai l'honneur d'être &c.

Le Bon. du Coetlosquet.

Quelque tems après, M. de Bonnard l'aîné ayant adreſſé à MM. les Officiers du Régiment de Bretagne un Mémoire manuſcrit, & les Officiers le lui ayant renvoyé ſur le champ, ſans aucune obſervation, j'écrivis de nouveau à MM. les Députés de Touraine la Lettre ſuivante.

Lettre de M. le Baron du Coëtloſquet à MM. les Députés de Touraine.

A Metz le 22 Janvier 1790.

Messieurs,

J'apprends à l'inſtant par MM. les Officiers du Régiment de Bretagne, que M. de Bonnard l'aîné leur a adreſſé un Mémoire manuſcrit qu'ils lui ont renvoyé. Je crois devoir à cette occaſion vous écrire de nouveau, & ne pas attendre le moment où je pourrois vous porter moi-même *les piéces relatives à l'affaire de MM. de Bonnard, & dont je vous ai offert de prendre connoiſſance. Puiſque ces Meſſieurs perſiſtent à vouloir réclamer un Jugement ſolemnel, contre la déciſion de tous leurs camarades, je dois au Corps que j'ai l'honneur de commander, je me dois à moi-même d'invoquer le premier le Conſeil de Guerre, &*

Réponſe de M. le Baron de Menou, au nom de MM. les Députés de Touraine, à M. le Baron du Coëtleſquet.

A Paris, le 2 Février 1790.

« Je ſuis chargé, Monſieur, par » mes co-Députés de Touraine, » de vous accuſer la réception de » la Lettre que vous nous avez » fait l'honneur de nous écrire. » Nous avons cru devoir la com- » muniquer à M. de Bonnard, « qui a relaté dans ſon Mémoire » la Lettre dont vous nous avez » envoyé copie. Il ſe détermine à » continuer l'affaire, qu'il compte » porter à l'Aſſemblée Nationale, » & n'ayant d'autre conduite à » tenir vis-à-vis de lui, & vis-à- » vis de vous, Monſieur, que » celle de *Juges impartiaux*, nous » ne pouvons pas *entrer dans* » *de plus grands détails ſur cet* » *objet.*

de rendre compte enfin au Ministre de ce que j'ai bien voulu lui laisser ignorer jusqu'à présent. Cependant, Messieurs, comme vous avez eu la bonté de vous intéresser pour MM. de Bonnard, je n'adresserai mon Mémoire à M. le Comte de la Tour-du-Pin, qu'après vous avoir prévenus & vous avoir fait juger de leur conduite par leurs propres expressions. Vous m'avez observé que vous n'étiez ni ne pouviez être leurs Juges. Ce n'est pas non plus à leurs Juges que j'adresse des preuves pour les condamner, mais à leur Conseil, à leurs amis (permettez-moi ce terme), pour les sauver. Daignez, Messieurs, par pitié pour eux, jetter les yeux sur cette Lettre (1), dont j'ai l'ori-

» Nous avons l'honneur d'être,

» Monsieur,

» Votre très-humble &
» très-obéissant serviteur,
» le Bon. de Menou,
» au nom des Députés
» de Touraine. »

---

(1) *Lettre de MM. de Bonnard à M. le Baron du Coëtlosquet.*

A Thionville le 23 Mai 1788.

Monsieur le Baron,

« Pendant trois mois d'une févere détention, nous avons, mon frere & moi, fait de férieuses » réflexions fur le fâcheux événement qui vous a fi fort indifpofé contre nous. Seroit-ce trop » préfumer des nobles fentimens qui vous animent, que d'ofer efpérer que vous voudrez bien » épargner à notre âge & à douze années d'un fervice irréprochable, une humiliante mortifi- » cation dans une affemblée publique de nos camarades, ce qui nous expoferoit infailliblement » au malheur dont vous avez bien voulu nous préferver, en laiffant ignorer notre affaire au » Miniftre ? Si cependant vous jugez à propos, Monfieur le Baron, de nous remontrer verba- » lement nos torts, nous vous fupplions, en grace, de nous accorder de n'avoir pour témoins » d'une chofe fi pénible à notre âge & pour notre grade, que quelques-uns de Meffieurs les » premiers Lieutenans à votre choix.

» Nous avons l'honneur d'être, avec un très-profond refpect,

Monsieur le Baron,

Vos très-humbles & très-obéiffans ferviteurs,
De Bonnard, le Chever. de Bonnard.

ginal entre les mains, & que je copie fidellement; daignez l'examiner & en peser tous les termes; cette seule Lettre vous prouvera tous leurs torts, puisqu'ils en conviennent eux-mêmes. J'attendrai votre réponse.

Si, contre toutes les apparences, &, ce qui est impossible à prévoir, *vous croyez encore, même après la lecture de cette lettre*, qu'il est de votre devoir de porter la plainte de ces Messieurs au Tribunal de la Nation, *j'espere que vous voudrez bien m'en informer à votre tour, & je me chargerai de solliciter moi-même pour ces Messieurs la justice qu'ils réclament. Ils avoient imploré le silence de leurs camarades, & nous le leur avions gardé. S'ils desirent aujourd'hui que nous parlions, nous parlerons; & deux fois nous aurons rempli leur vœu. Nous leur épargnerons par ce moyen la honte de dénoncer eux-mêmes leurs bienfaiteurs, & à vous, Messieurs, la peine de vous charger d'une pareille cause.*

J'ai l'honneur d'être, &c.

Le B.on du Coetlosquet.

Réplique de M. le Baron du Coëtlosquet à la lettre de M. le Baron de Menou, au nom de MM. les Députés de Touraine, du 2 Février 1790.

A Diestorff par Metz, le 12 Février 1790.

MESSIEURS,

D'après la lettre que vous avez chargé M. le Baron de Menou de m'écrire, il est inutile que j'aille vous porter les éclaircissemens que je vous avois offerts, & que j'avois cru nécessaires à la Cause de Messieurs de Bonnard. J'attendrai *le moment où ces Messieurs rendront leur plainte publique, pour solliciter au nom du Régiment de Bretagne la justice que nous sommes dans le cas d'obtenir.*

J'ai l'honneur d'être, &c.

LE B.on DU COETLOSQUET.

Je vins au mois de Mars à Paris; & M. le Baron de Menou, ayant appris mon arrivée, me prévint par la lettre suivante :

Lettre de M. le Baron de Menou à M. le Baron du Coëtlosquet.

Ayant appris, Monsieur, que vour étiez à Paris depuis quelques jours, j'ai cru que je devois avoir

Réponse de M. le Baron du Coëtlosquet à M. le Baron de Menou.

» Quand j'ai prévenu, Monsieur, » au mois de Décembre dernier, la » demande que MM. les Députés

l'honneur de vous prévenir, que d'ici à peu de tems, l'affaire qui concerne MM. de Bonnard, seroit portée au jugement *de l'Assemblée Nationale. Je n'entre nullement ici dans la question de savoir* si leur réclamation est juste ou injuste; *je sais seulement qu'ils la font. Cela me doit suffire pour vous rappeller, Monsieur, qu'il seroit plus* avantageux *peut-être que cette affaire se* terminât sans publicité; *car il est également désagréable pour les deux parties d'être soumis à une décision aussi éclatante. Je* n'ai nulle mission, *Monsieur, pour vous faire la proposition d'*accommodement. *Mais j'ai cru qu'elle pouvoit* vous convenir, *ainsi qu'à MM. de Bonnard; & dans toutes les affaires, je cherche, autant que possible, à porter le caractere de conciliation. Je me résume donc, Monsieur, à vous proposer un rendez-vous, où nous pourrions* causer sur cet objet, *& l'arranger de maniere à satisfaire tout le monde.*

J'ai l'honneur d'être, &c.

Le Bon de Menou,
Député à l'Assemblée Nationale.

Ce 19 Avril 1790.
A Paris, rue des Filles S. Thomas, N°. 19.

» de Touraine auroient pu me faire » au sujet de MM. de Bonnard, je » pensois, comme vous, qu'*il seroit » très-avantageux pour MM. de Bonnard* que cette affaire *n'eût pas de » publicité.* Je le pense encore; mais » j'ai lieu d'être étonné que vous » étendiez jusqu'à moi cet intérêt, » sur-tout avant d'avoir examiné » *si la réclamation de MM. de Bonnard étoit juste ou injuste.* Permettez-moi de vous observer, Monsieur, qu'il eût été plus prudent » de commencer par cet examen. » J'avois offert à MM. les Députés » de Touraine tous les moyens de » s'éclairer sur un objet d'une aussi » grande importance *pour MM. de » Bonnard.* Vous m'avez répondu » de leur part, que, *comme Juges » impartiaux, vous ne pouviez entrer » dans de plus grands détails sur » cette affaire.* Aujourd'hui vous me » proposez, *sans aucune mission,* un » *accommodement* & un rendez-vous » pour *pouvoir causer sur cet objet.* » J'accepte très-volontiers ce rendez-vous, s'il peut vous faire » connoître les véritables intérêts » de MM. de Bonnard; mais je ne » peux l'accepter dans la vue d'un » *accommodement* qui ne dépend ni

» de vous, ni de moi, ni de mes » camarades, ni, j'ose dire, de nos » Juges. Je dis plus : je défierois ces » Juges, quels qu'ils soient, de faire » autant pour MM. de Bonnard, » que nous en avons fait. Encore » une fois, Monsieur, ces Messieurs » n'ont point à se plaindre de la » rigueur d'une Sentence qui les » eût privés de leur état & de leur » liberté ; ils n'ont point à se plain- » dre de l'éclat que nous aurions pu » donner à cette affaire. La démis- » sion qu'ils ont donnée, ne paroît » forcée que parce qu'ils le disent, » & notre silence, jusqu'à présent, » est un nouveau bienfait. Nous » avons donc prévenu, à leur égard, » toutes les demandes qu'on auroit » pu nous faire ; nous les avons » sauvés.

» J'ai l'honneur d'être, &c.

» LE B.on DU COETLOSQUET.

A Paris, rue du Cherche-midi, N°. 77, le 20 Avril 1790.

M. le Baron de Menou n'a pas répliqué.

Il est évident par toutes ces lettres, que MM. les Députés de Touraine n'ont aucune connoissance des pieces que j'ai entre les mains ; & qu'avec la meilleure volonté, il m'a été impossible de les leur communiquer.

Trois mois se sont écoulés ; &, le 20 Juillet, la plainte de MM. de Bonnard & Roubin ayant été portée à l'Assemblée Nationale, & ren-

voyée au Comité militaire, j'ai rendu compte, comme je le devois, au Miniſtre, & j'ai réclamé un Conſeil de guerre. (1)

Le Comité Militaire a chargé ſon Préſident de m'écrire la Lettre ſuivante, à laquelle j'ai répondu.

Lettre de M. de Roſtaing, à M. du Coëtloſquet.

Paris, le 9 Septembre 1790.

MONSIEUR,

L'Aſſemblée Nationale ayant renvoyé au Comité Militaire une

Réponſe de M. du Coëtloſquet à M. de Roſtaing.

Paris, le 11 Septembre 1790.

« MONSIEUR,

» Je m'empreſſe de répondre » à la Lettre que vous m'avez fait

---

(1) *Lettre de M. du Coëtloſquet à M. de la Tour-du-Pin.*

Aux Verreries de S. Louis, le 27 Juillet 1790.

MONSIEUR,

J'apprends à l'inſtant, par le Journal de Paris du 23 Juillet, que « dans la ſéance du Mardi » 20 Juillet, M. le Préſident a annoncé que MM. de Bonnard freres, & de Roubin, anciens Lieu- » tenans au Régiment de Bretagne, avoient demandé à être admis à la Barre, pour réclamer la » juſtice de l'Aſſemblée Nationale contre une deſtitution arbitraire. Sur la motion que leur péti- » tion ſoit renvoyée au Comité militaire, conformément à ce qui avoit été décidé ſur une pétition » pareille de M. Moreton-Chabrillan, l'Aſſemblée Nationale a ordonné le renvoi demandé ».

J'avois bien voulu, Monſieur, garder le ſilence juſqu'à préſent, pour l'intérêt de MM. de Bonnard & de Roubin; mais aujourd'hui je dois invoquer, au nom du Régiment de Bretagne que j'ai l'honneur de commander, le Conſeil de guerre que ces trois anciens Officiers auroient dû invoquer au mois d'Octobre 1788, s'ils n'avoient pas été coupables; que je leur ai offert de ſolliciter moi-même pour eux au mois de Décembre 1789, & qu'ils n'ont pas voulu accepter; cette affaire qui n'auroit jamais dû parvenir à l'Aſſemblée Nationale, ni même occuper quelques-uns de ſes Membres depuis neuf mois, a été renvoyée au Comité militaire. Je ne redoute aucun Tribunal; mais je dois compte au Roi & à ſon Miniſtre de ma conduite; je leur dois compte de celle du Régiment de Bretagne : il tarde à mes Camarades & à moi d'obtenir enfin la juſtice qui nous eſt due. Je vous ſupplie, Monſieur, de mettre ſous les yeux de Sa Majeſté ma demande, & d'ordonner que le Conſeil de guerre qui doit nous juger, ſoit aſſemblé le plutôt poſſible à Huningue, tous les Officiers devant être entendus.

Je ſuis avec reſpect,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

Signé COETLOSQUET.

Pétition de MM. d'Honieres, Roubin & Bonnard freres, Officiers du Régiment de Bretagne, qui renferme des plaintes de destitutions ou démissions forcées, faites d'après un ordre; le Comité Militaire, après les avoir entendus, ne peut avoir d'opinion sur cette affaire, qu'après avoir de vous, Monsieur, la réponse que vous avez à faire à ce sujet.

Le Comité Militaire me charge de vous prier de lui donner tous les renseignemens, soit par écrit, soit personnellement, si ce moyen vous convient mieux, pour le mettre en état d'en faire son rapport le plutôt possible à l'Assemblée.

J'ai l'honneur d'être &c.

ROSTAING, Président du Comité Militaire.

» l'honneur de m'écrire. La Pétition de MM. de Bonnard freres, & Roubin, qui réclamoient la justice de l'Assemblée Nationale, ayant été renvoyée au Comité Militaire, conformément à ce qui avoit été décidé sur une Pétition pareille de M. de Moreton-Chabrillan, j'ai été le premier à invoquer un Conseil de Guerre, au nom du Régiment de Bretagne. MM. de Bonnard, de Roubin & d'Honieres le demandent aussi dans leur Mémoire; nous sommes donc tous parfaitement d'accord sur ce point, & l'Assemblée Nationale, en l'ordonnant, satisfera également toutes les Parties. Je vous supplie seulement, Monsieur, ainsi que Messieurs du Comité Militaire, de prendre en considération l'époque des Semestres qui approche, & la nécessité que cette affaire soit jugée à la garnison avant le départ des Semestriers, parce que tons les Officiers doivent être entendus.

» J'ai l'honneur d'être &c. &c.

» COETLOSQUET.

J'ai cru devoir répondre ainsi, parce que j'ai senti l'inutilité de

mettre les piéces relatives à cette affaire ſous les yeux du Comité Militaire, toutes les Parties étant d'accord pour demander un Jugement.

J'épargnois alors à M. de Menou la peine de faire un long rapport, & il auroit pu borner tout ſon travail à cette ſeule phraſe : *MM. de Bonnard, Roubin & d'Honieres demandent à l'Aſſemblée Nationale d'être jugés ; M. du Coëtloſquet a demandé au Roi un Conſeil de Guerre.*

Quand j'ai demandé le Conſeil de Guerre, je ne pouvois invoquer d'autre Tribunal, puiſque le Décret concernant la Cour Martiale n'étoit pas encore connu. Je ne redoute pas plus les nouvelles formes que les anciennes. Mes principes ne varieront jamais, & je ſerai toujours fort de ma conſcience & de l'eſtime des honnêtes gens. *Signé* COETLOSQUET.

A PARIS, chez N. H. NYON, Imprimeur, *rue Mignon Saint-André-des-Arcs.* 1790.

fC